



Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
MRC de la Jacques-Cartier

Avis public

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 16, RUE ST-JACQUES (LOT 5 586 558).

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de la Jacques-Cartier a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à rendre réputées conformes :

- L'implantation de la résidence unifamiliale isolée (bâtiment principal) située à :
 - 7,44 mètres, au lieu d'au moins 7,62 mètres, en marge avant, et ce, tel que mentionné à l'article 2.5.1 et à l'annexe 2 du *Règlement 981-25 - Règlement de zonage* ;
 - 7,33 mètres, au lieu d'au moins 7,62 mètres, en marge avant secondaire, et ce, tel que mentionné à l'article 2.5.1 et à l'annexe 2 du *Règlement 981-25 - Règlement de zonage*.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 10 février 2026, à 19 heures, au 175, rue Kildare, Sainte-Brigitte-de-Laval. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter les demandes de dérogation mineure, ces dernières, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes au *Règlement 981-25 – Règlement de zonage*.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 22e jour de janvier 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte



Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
MRC de la Jacques-Cartier

Certificat de publication

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Letarte, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la loi, une copie de cet avis le 22 janvier 2026, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Web de la Ville ;

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 22e jour de janvier 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte